



Convention sur la diversité biologique

Distr. : Générale
19 janvier 2026
Français
Original: Anglais

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Douzième réunion

Erevan, 19–30 octobre 2026

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la douzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena.
4. Rapports des organes subsidiaires.
5. Rapport du Comité chargé du respect des obligations.
6. Administration du Protocole de Cartagena et budgets des fonds d'affectation spéciale.
7. Suivi et établissement de rapports.
8. Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena et évaluation à mi-parcours du plan de mise en œuvre et du plan d'action sur le renforcement des capacités du Protocole.
9. Questions relatives au mécanisme de financement et aux ressources financières.
10. Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.
11. Coopération avec des organisations internationales, des organismes créés en vertu d'autres conventions, et des initiatives.
12. Examen de l'efficacité des processus relevant de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles.
13. Évaluation des risques et gestion des risques liés aux organismes vivants modifiés.
14. Détection et identification des organismes vivants modifiés.
15. Considérations socioéconomiques.

* Nouveau tirage pour des raisons techniques (30 avril 2026).

16. Législations, réglementations et lignes directrices nationales relatives aux nouveaux développements en biotechnologie moderne.
 17. Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation.
 18. Questions diverses.
 19. Adoption du rapport.
 20. Clôture de la réunion.
-